

KS. BOGDAN SKŁODOWSKI
BIAŁYSTOK

LE DÉFI DE COMPLÉMENTARITÉ DE LA CATÉCHÈSE PAROISSIALE ET DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX EN POLOGNE

Il y a 25 ans, en 1990, l'enseignement religieux a retrouvé sa place dans les écoles polonaises après des années de bannissement. Il a été réinscrit dans le programme de l'enseignement dans tous les établissements scolaires de la maternelle jusqu'au secondaire. À l'occasion de ce jubilé plusieurs auteurs cherchent à faire un bilan de ce quart de siècle, en essayant de relire ce temps sous divers angles et en examinant les différents aspects du rapport catéchèse – école. L'auteur de cet article souhaite les joindre et réexaminer la question de la complémentarité entre la catéchèse paroissiale (la pastorale catéchétique en paroisse) et le cours de religion donné à l'école¹. En quoi consiste cette complémentarité ? Quel est son caractère propre ? Peut-on la percevoir comme un défi, un «mal nécessaire» ou est-elle plutôt une valeur positive dans la vie de l'Église en Pologne dans ce 21^{ème} siècle ?

Le sujet abordé n'est pas neuf. Néanmoins, étant donné que les débats autour de la nécessité d'enseigner la religion à l'école et aussi de proposer une catéchèse en paroisse continuent, et que la pratique catéchétique et pastorale en Pologne en est la preuve, il semble utile de relire l'essentiel de cette complémentarité à la lumière de l'expérience du dernier quart de siècle et d'une réflexion théorique.

Pour commencer, il paraît nécessaire d'abord de dire l'actualité du problème pour, ensuite, relire les directoires catéchétiques – celui de Vatican de 1997 et celui de la Pologne de 2001 – sous l'angle de la question de la complémentarité catéchétique. Après une analyse des documents il sera possible de développer la réflexion sur la notion en question et d'en préciser des liens.

¹ Dans cet article, nous puisons en partie à notre travail (non publié) : B. Skłodowski, *La complémentarité de la catéchèse et de l'enseignement religieux en Pologne aujourd'hui. Recherche à partir du contexte politique et religieux des années 1918-2008*. Directeur du mémoire: Denis Villepelet ; second lecteur : Joseph Wolinski, ISPC, Institut Catholique de Paris 2008 (disponible à la Bibliothèque de l'Institut Catholique de Paris).

1. L'actualité du problème

Le milieu catéchétique polonais garde en mémoire les discussions nées à la suite du «retour de la catéchèse à l'école» en 1990². Il y a eu ceux qui appliquaient sans réserve le mot «catéchèse» au cours de religion donné à l'école en refusant en même temps d'autres termes. Pour eux, après 1990, la catéchèse a uniquement changé de lieu en passant de la paroisse à l'école, et il s'agirait toujours de «la même catéchèse». Cette opinion existait un peu dans différents milieux, parmi les théologiens et les catéchètes, mais aussi parmi les catéchisés eux-mêmes. Bien que le *Directoire catéchétique de l'Église catholique en Pologne* dès 2001 ait éclairé les choses, paraissent encore ça et là des mises en question du sens d'une «double catéchèse» (comme l'on appelle indûment les deux formes catéchétiques) choisie par l'Église en Pologne. Les partisans de cette contestation disent que, depuis l'année scolaire 1990/1991, la catéchèse est faite à l'école et l'on n'en a pas besoin d'une autre. En quoi cela pose-t-il problème ? Quels en sont les enjeux ?

Il paraît évident que ce n'est pas uniquement un problème de langage d'identifier l'enseignement religieux à l'école et la catéchèse paroissiale. C'est plutôt une question théologique et pastorale : le fait d'avoir identifié la catéchèse au cours de religion scolaire a entraîné une négligence voire un abandon de la catéchèse paroissiale des enfants et des jeunes. Si la catéchèse a trouvé sa nouvelle place à l'école, disaient les partisans de l'enseignement religieux scolaire, il n'était plus nécessaire de continuer la catéchèse en paroisse. Ils n'ont pas pris en considération le fait que l'on ne pouvait pas céder la responsabilité de l'action catéchétique (qui est une action ecclésiale) à l'établissement scolaire sans perdre la cohérence des trois fonctions de la catéchèse : l'initiation, l'éducation et l'enseignement³. Nous croyons qu'il ne suffit pas d'enseigner, c'est-à-dire de transmettre aux élèves le savoir religieux. On ne peut pas s'arrêter sur l'éducation à la foi non plus. Il faut que le catéchisé entre dans la communauté de foi et qu'il suive le Christ jusqu'à l'intimité avec Lui⁴.

Il nous semble que le cours de religion à l'école ne puisse pleinement réaliser que la fonction de l'enseignement, c'est pourquoi l'enseignement religieux exigerait nécessairement un complément prenant la forme d'une catéchèse paroissiale. C'est toujours la paroisse qui est responsable de la catéchisation. «La communauté paroissiale doit demeurer l'animatrice de la catéchèse et son lieu privilégié»⁵, écrivait le

² Qu'il suffise d'évoquer, à titre d'exemple, les échanges entre les pères P. Tomasik et R. Chałupniak, dans les pages du mensuel *Katecheta* en l'an 2000. L'essentiel des débats autour de la nature du cours de religion en Pologne présenté par le père K. Misiaszek, *Koncepcja nauczania religii katolickiej w publicznej szkole polskiej. Próba oceny*, Warszawa 2010, p. 190 et ss.

³ Cf. Congrégation pour le Clergé, *Directoire général pour la catéchèse*, Paris-Bruxelles 1997, no 68 (DGC).

⁴ Cf. Konferencja Episkopatu Polski, *Dyrektorium katechetyczne Kościoła katolickiego w Polsce*, Kraków 2001, nos 21, 37-53 (DKKP).

⁵ Jean-Paul II, *Exhortation apostolique «Catechesi tradendae»*, Paris 1979, no 67 (CT).

Pape Jean-Paul II, et ce point de vue est repris par les évêques polonais⁶. Il n'y a pas de catéchèse sans la communauté⁷. Cela signifierait-il qu'il faut quitter l'école et revenir au modèle élaboré en Pologne au cours des années du communisme après la seconde guerre mondiale ?⁸ D'aucune manière. Nous voulons seulement souligner que, aujourd'hui, la catéchèse en Pologne ne peut pas être réduite à l'enseignement religieux scolaire. Étant donné l'expérience de la Pologne au XX^{ème} siècle ainsi que l'état des choses actuel, il semble indispensable de garder le cours de religion à l'école et de proposer à nos jeunes une catéchèse paroissiale de plus en plus développée.

Le problème demeure donc d'actualité. La complémentarité de la catéchèse paroissiale et du cours de religion donné à l'école paraît comme un défi à relever dans notre pratique catéchétique et pastorale, et un sujet à approfondir dans nos recherches. En quoi consiste cette complémentarité?

2. La complémentarité selon le *Directoire général pour la catéchèse*

En cherchant à éclairer notre problème il est intéressant de commencer par un regard sur le texte de référence pour la réflexion catéchétique à savoir le *Directoire général pour la catéchèse*. L'analyse du document permet de noter que – dans la version française du texte – l'adjectif «complémentaire(-s)» paraît 8 fois ; le substantif «complémentarité» – 2 fois ; le verbe «se compléter» – 2 fois.

Les auteurs du *Directoire général* utilisent pour la première fois l'adjectif «complémentaire(-s)» dans le numéro 69 pour définir le rapport entre l'éducation permanente de la foi et l'éducation de base. Dans le numéro 73, l'adjectif examiné décrit la relation entre l'enseignement de la religion à l'école et la catéchèse. Nous y lisons : «L'enseignement de la religion à l'école et la catéchèse ont un rapport distinct et complémentaire»⁹. Il n'est pas sans importance que les auteurs du *Directoire général* y citent des énoncés antérieurs sur le même sujet. Ils se réfèrent à *Dimension religieuse de l'éducation dans l'École catholique – Lineamenta pour la réflexion et la révision* de la Congrégation pour l'éducation catholique du 7 avril 1988, n° 68 ; ensuite ils confrontent ce texte avec le numéro 13c du *Décret sur la charge pastorale des évêques dans l'Église «Christus Dominus»* du Concile Vatican

⁶ Voir DKKP 106.

⁷ Cf. E. Alberich, *La catéchèse dans l'Église*, Paris 1986, p. 207 ; H. Derroitte, *La catéchèse décloisonnée. Jalons pour un nouveau projet catéchétique*, Bruxelles-Paris 2004, p. 35.

⁸ L'histoire de la catéchèse en Pologne après la guerre de 1939 et avant 1990 a été examinée par plusieurs auteurs. Parmi les travaux les plus récents l'on peut évoquer les suivants : R. Czekalski, *Rys historyczny lekcji religii katolickiej w Polsce*, „Studia Katechetyczne” 2010, t. 7, p. 117-122 ; K. Misiaszek, *Koncepcja nauczania religii katolickiej w publicznej szkole polskiej*, Warszawa 2010, p. 85-112 ; B. Skłodowski, *Katechizacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1990, zarys problematyki*, dans : *W małej salce... Katechizacja na Białostoczczyźnie w okresie PRL*, dir. A. Szot, Białystok 2014, p. 17-30.

⁹ DGC 73.

II de 1965, avec l'allocution du Pape Jean-Paul II aux prêtres du diocèse de Rome du 5 mars 1981 et avec le canon 761 du *Code de droit canonique* de 1983.

L'adjectif examiné revient dans le numéro 76, où les auteurs du *Directoire général* parlent des activités catéchétiques proposées par différents milieux, à savoir la famille, l'Église et l'école. Dans le numéro 120, sont complémentaires le *Catéchisme de l'Église catholique* et le *Directoire général pour la catéchèse*. Cette constatation apparaît dans ce paragraphe deux fois. Au début du deuxième chapitre, dans le numéro 171, les auteurs, faisant allusion au numéro 45 de l'Exhortation apostolique *Catechesi tradendae*, parlent des catéchèses diversifiées selon les âges et complémentaires. Cet adjectif revient dans le paragraphe 178 et définit divers facteurs éducatifs qui œuvrent pour la catéchèse des petits enfants. Enfin, l'adjectif examiné paraît une dernière fois dans le paragraphe 278 où il s'agit du caractère complémentaire de tous les secteurs et milieux qui sont au service de l'éducation chrétienne de la jeunesse et qui doivent être intégrés en un projet pastoral.

Le terme «complémentarité» paraît pour la première fois dans le numéro 72 du *Directoire général* et fait partie de la citation de l'Exhortation apostolique *Catechesi tradendae* sur la relation entre la catéchèse d'enfants et de jeunes, la catéchèse permanente et la catéchèse d'adultes. Quand réapparaît le substantif «complémentarité» dans le numéro 275 du *Directoire général*, c'est encore une fois dans le cadre de la citation du numéro 45 de l'Exhortation *Catechesi tradendae* ; les auteurs parlent de la parfaite complémentarité des diverses formes catéchétiques.

Le verbe «se compléter» est utilisé deux fois : la première fois dans le numéro 61, pour dire que la première annonce et la catéchèse «se complètent». La deuxième et dernière fois dans le numéro 120, pour indiquer encore cette relation entre le *Catéchisme* et le *Directoire*.

Un regard rapide sur le *Directoire général pour la catéchèse* permet de constater que, dans ce document, la relation de complémentarité décrit différents aspects de la réalité catéchétique, parmi lesquels se situe la relation qui nous intéresse dans cet article, à savoir celle entre la catéchèse et l'enseignement de la religion à l'école. Afin de pouvoir développer cette question dans le contexte polonais, il est nécessaire d'examiner, sous cet angle, le *Directoire catéchétique de l'Église catholique en Pologne*.

3. La complémentarité catéchétique dans le *Directoire catéchétique de l'Église catholique en Pologne*

Le *Directoire catéchétique de l'Église catholique en Pologne*, publié par la Conférence de l'Épiscopat de Pologne en 2001¹⁰, est la réponse des évêques polonais

¹⁰ Le *Directoire catéchétique de l'Église catholique en Pologne* (*Dyrektorium katechetyczne Kościoła katolickiego w Polsce*, DKKP) est bien connu dans le milieu catéchétique polonais mais plutôt

à la demande du *Directoire général pour la catéchèse* d'élaborer des «directoires ou textes d'orientations générales» au niveau national, c'est-à-dire des instruments «qui fournissent les critères d'une catéchèse judicieuse et adaptée» étant une «source d'inspiration pour la catéchèse des Églises locales»¹¹.

Le *Directoire* polonais est composé de deux parties : «La catéchèse dans le service pastoral de l'Église» et «Les artisans du service catéchétique» ; chaque partie comporte cinq chapitres. L'ensemble est précédé d'une introduction sur la situation pastorale et catéchétique en Pologne.

Les évêques polonais apprécient, d'une part, une expérience riche que l'Église en Pologne a acquise au temps du «socialisme réel». Cette période a été l'occasion d'un véritable développement de la réflexion et de la pratique catéchétique. D'autre part, ils sont conscients que le système social et politique du pays n'est pas stable ; il y a des changements et des transformations qui peuvent amener des conditions favorables pour la catéchèse, mais en même temps des menaces, entre autres la baisse de l'autorité, la relativisation des valeurs, les courants de libéralisme et de déchristianisation. Néanmoins, en Pologne, il y a une importante homogénéité sociale et culturelle et il existe toujours un phénomène que les évêques polonais appellent «la religiosité de masse»¹². Les auteurs du *Directoire* polonais insistent sur la nécessité d'une pleine formation permanente des enfants, des jeunes et des adultes, et remarquent que l'enseignement de la religion à l'école n'est pas suffisant pour la réalisation de tous les objectifs catéchétiques. Le premier lieu de la catéchèse, disent-ils, reste toujours la paroisse¹³.

Dans la première partie du document, les évêques présentent les principes de la catéchèse en lien avec la tradition catéchétique polonaise. Ils rappellent d'abord la nature de la catéchèse (1^{er} chapitre). Cela permet aux auteurs de passer à l'analyse des fonctions de la catéchèse, telles que l'éducation, l'enseignement, l'initiation, et d'éclairer sa place dans le processus d'évangélisation (2^{ème} chapitre). Ensuite, on trouve, dans le 3^{ème} chapitre, les éléments fondamentaux de l'action catéchétique. Le 4^{ème} chapitre est consacré à l'enseignement de la religion à l'école. Le 5^{ème} chapitre, qui termine la première partie du *Directoire* polonais, contient une réflexion sur la pastorale catéchétique en paroisse¹⁴.

méconnu des lecteurs non-polonais. En conséquence une présentation générale de ce texte nous paraît nécessaire.

¹¹ Cf. DGC 282. Mgr Kazimierz Nycz parle de la relation entre le *Directoire général* et le document polonais dans sa préface. Voir DKKP, p. 9-10.

¹² DKKP 7. Malgré certains changements notés par les sociologues dans les pratiques religieuses des Polonais et dans l'approche de la foi et de l'Église en Pologne, cette constatation faite en 2001 paraît toujours vraie. Voir à ce sujet les recherches menées par l'Institut de Statistique de l'Église Catholique de la Société de l'Apostolat Catholique en Pologne (*Instytut Statystyki Kościoła Katolickiego Stowarzyszenia Apostolstwa Katolickiego w Polsce*), <http://www.iskk.pl/> (04.03.2015).

¹³ Voir DKKP 12-13.

¹⁴ Voir *ibid.* 15-117.

La deuxième partie du document commence par une présentation des responsables de la catéchèse, tour à tour la communauté, les évêques diocésains, les prêtres, les parents, les religieux et les laïcs (1^{er} chapitre). Ensuite viennent des indications concrètes et plutôt organisationnelles pour le service catéchétique au niveau diocésain (2^{ème} chapitre), paroissial (3^{ème} chapitre) et national (4^{ème} chapitre). À la fin, dans le 5^{ème} chapitre, les évêques polonais abordent le sujet de la formation des catéchètes¹⁵. Après cette deuxième partie a été mis l'annexe : «Règlement du service pastoral des préfets»¹⁶.

Cette présentation générale du *Directoire* polonais, par nécessité courte et superficielle, peut être maintenant développée par une recherche sur la question de la complémentarité qui est l'objet de notre intérêt.

En analysant le *Directoire catéchétique* polonais sous l'angle de la notion de complémentarité l'on peut noter que le substantif «complémentarité» (pol. *komplementarność*) apparaît, de façon directe, deux fois : la première fois, dans la préface du document, rédigée par Mgr Kazimierz Nycz (p. 10) et, la deuxième fois, dans l'introduction du document, au numéro 13. Plusieurs fois les évêques utilisent le verbe «se compléter» (pol. *uzupełniac się*). Examinons les occurrences.

Mgr Kazimierz Nycz constate que la complémentarité des lieux catéchétiques décide de la fidélité de la catéchèse par rapport à la mission enseignante de l'Église. Dans le numéro 13, la notion en question touche directement le postulat de la complémentarité de l'enseignement religieux à l'école et de la catéchèse paroissiale, et fait allusion au *Directoire général*, numéros 73-76.

Le verbe «se compléter» apparaissant dans le paragraphe 12 vient de la citation (dans la traduction polonaise) de l'Exhortation apostolique *Catechesi tradendae*, numéro 45. Dans le numéro 30 du *Directoire catéchétique* polonais, les auteurs expliquent qu'il faut que se complètent toutes les tâches de la catéchèse : le développement de la connaissance de la foi, l'éducation liturgique, la formation morale, l'enseignement de la prière, l'éducation pour la vie communautaire, l'introduction à la mission. Dans le numéro 46 il s'agit des méthodes de catéchèse : toutes devraient se compléter. Dans le paragraphe 82 les évêques polonais disent que l'enseignement de la religion à l'école et la catéchèse se complètent ; ils s'y réfèrent au numéro 73 du *Directoire général*. Dans le paragraphe 97 du *Directoire* polonais nous trouvons une référence à l'Exhortation apostolique *Catechesi tradendae*, numéro 45 ; les évêques polonais y postulent que la catéchèse des enfants, de la jeunesse et des adultes se complètent. Dans les numéros 106 et 107 il est question de la pastorale catéchétique des enfants et des jeunes dans la paroisse, qui complète l'enseignement religieux à l'école. Plus loin, dans le numéro 154 du *Directoire* polonais, les évêques constatent que l'école complète la formation catéchétique garantie par l'Église.

¹⁵ Voir *ibid.* 118-159.

¹⁶ Voir *ibid.*, p. 109-111 (*sic* !).

Le regard sur les occurrences nous conduit à constater d'abord une évidence : la notion de complémentarité existe dans des contextes différents. Quand elle apparaît dans le texte (ou l'adjectif «complémentaire», ou encore le verbe «se compléter»), il s'agit toujours de deux réalités (au moins deux) qui se trouvent mises en relation. Autre remarque : souvent, la notion de complémentarité paraît avec la notion de distinction (action de distinguer, ce qui établit une différence) ou avec le verbe «se lier». Il paraît utile de les approfondir.

4. La distinction et la complémentarité

Essayons maintenant de préciser la notion de complémentarité¹⁷. Le *Grand Larousse encyclopédique en dix volumes* définit cette notion comme le «caractère de ce qui est complémentaire» et donc de ce qui «sert de complément», qui sert de «ce qui s'ajoute à une chose pour la compléter» ou comme l'«action de se compléter mutuellement». «Compléter» signifie «ajouter ce qui manque», «rendre complet» ou encore «à quoi rien ne manque ou ne manque plus ; qui a toutes les parties nécessaires». Tout cela vient du latin *complere* c'est-à-dire remplir (complément du latin *complementum* ; complet du latin *completus*). Quand peut-on dire que deux biens sont complémentaires ? En économie, par exemple, cela se vérifie quand le fait d'utiliser une unité d'un bien «A» entraîne l'utilisation d'un bien «B». Quand ils sont complémentaires, la demande et l'utilité du bien «A» varient dans le même sens que la demande et l'utilité du bien «B». Le *Grand Larousse* distingue diverses complémentarités : technique, étroite, souple et complexe, psychique (psychologique). Il y a la complémentarité technique «lorsque l'utilisation conjointe de plusieurs biens est nécessaire pour satisfaire un besoin». C'est en ce sens, nous semble-t-il, qu'il faut percevoir analogiquement la complémentarité dans la catéchèse.

Que signifie concrètement cela pour la question de la complémentarité entre la catéchèse paroissiale et l'enseignement religieux à l'école ? Des deux directoires catéchétiques ainsi que du support linguistique du dictionnaire encyclopédique il ressort avant tout que le cours de religion et la catéchèse paroissiale ne sont pas la même chose, et que tous les deux se complètent réciproquement.

La catéchèse faite à la paroisse et le cours de religion à l'école se distinguent donc l'un de l'autre. Les documents catéchétiques ne laissent pas de doute : plusieurs fois revient la constatation de cette distinction. En effet, les deux formes catéchétiques ne font pas et ne peuvent pas faire aux catéchisés la même proposition, elles ne s'identifient pas l'une à l'autre. Qu'est-ce qui nous permet de le constater ?

¹⁷ Les réflexions linguistiques qui suivent sont basées, toutes les citations comprises, sur : *Grand Larousse encyclopédique en dix volumes*, dir. É. Gillon, J. Hollier-Larousse, J. Ibos-Augé, C. Moreau, J.-L. Moreau, Paris 1961, t. 3, p. 337-338.

Premièrement, revenons aux trois fonctions catéchétiques déjà évoquées, indiquées par les deux directoires suite à la définition de la catéchèse selon l'Exhortation apostolique *Catechesi tradendae*, reprise aussi dans le *Catéchisme de l'Église catholique* : «La catéchèse est une éducation de la foi des enfants, des jeunes et des adultes, qui comprend spécialement un enseignement de la doctrine chrétienne, donné en général de façon organique et systématique, en vue d'initier à la plénitude de la vie chrétienne»¹⁸.

Nous retenons de cette définition que la catéchèse réalise trois fonctions à savoir l'enseignement, l'éducation et l'initiation¹⁹. S'il est nécessaire que toutes les trois soient accomplies pour que la catéchèse puisse réaliser son but, c'est-à-dire pour qu'elle puisse mettre le catéchisé en communion et en intimité avec Jésus Christ²⁰, nous constatons que le cours de religion à l'école ne peut pas remplir pleinement ces trois fonctions. Certainement, la fonction la plus réalisable à l'école est celle de l'enseignement. C'est compréhensible puisque l'enseignement religieux s'inscrit dans le cadre scolaire et fait partie des cours suivis par les jeunes. Puisque l'école veut aussi éduquer, la fonction éducative catéchétique semble être possible à exercer par le cours de religion²¹. Le plus grand défi est la fonction catéchétique de l'initiation : comment réaliser l'initiation chrétienne dans le milieu scolaire ? Même si l'on peut accomplir cette fonction à l'école dans un certain degré²², ce serait toujours dans une dimension minimale. L'impossibilité de réaliser cette fonction dans le cadre scolaire résulte du fait que le lieu naturel de l'initiation reste toujours la paroisse²³. On ne peut pas introduire à la vie de l'Église sans donner la possibilité de faire l'expérience de cette vie. L'initiation demande aussi le contact avec la liturgie qui est un lieu vivant de l'initiation²⁴, et le lieu d'exercice de la liturgie est la paroisse. Entreprendre d'organiser des célébrations liturgiques à l'école n'apporte pas les résultats attendus. Même si le cours de religion est donné dans une salle réservée pour cet enseignement, cela ne remplacera jamais le cadre de la paroisse. On ne peut donc pas céder la responsabilité de l'action catéchétique à l'établissement scolaire sans perdre la cohérence des trois fonctions fondamentales de la catéchèse : l'initiation, l'éducation et l'enseignement. Tout cela montre que l'enseignement

¹⁸ CT 18 ; *Catéchisme de l'Église catholique*, Paris 1997, no 5 (CEC).

¹⁹ Voir DGC 68 ; DKKP 37-53. Le *Directoire* polonais ajoute une quatrième fonction qui est évangélisation. Voir DKKP 20, 54-77 ; cf. DGC 51, 63.

²⁰ Voir DGC 80.

²¹ Cf. S. Dziekoński, *Wychowanie jako zadanie szkolnej lekcji religii katolickiej*, „*Studia Katechetyczne*” 2010, t. 7, p. 149-165.

²² Voir : R. Bednarczyk, *Wtajemniczenie jako zadanie szkolnej lekcji religii katolickiej*, „*Studia Katechetyczne*” 2010, t. 7, p. 181-191.

²³ Cf. DKKP 106-107.

²⁴ Cf. Conférence des Évêques de France, *Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France et principes d'organisation*, Paris 2006, p. 43 (TNOC).

religieux à l'école et la catéchèse paroissiale ne peuvent pas s'identifier bien qu'il s'agisse de deux formes catéchétiques²⁵.

Deuxièmement, il faut souligner le problème du sujet de ces deux formes catéchétiques. «La catéchèse est un acte essentiellement ecclésial. Le vrai sujet de la catéchèse est l'Église»²⁶, lisons-nous dans le *Directoire général*²⁷. C'est évident quant à la catéchèse paroissiale, mais l'enseignement de la religion à l'école est invité à une double fidélité : à l'Église et à l'école qui est son deuxième sujet²⁸. Le rapport entre l'enseignement religieux scolaire et l'école est défini en termes de subordination et d'autonomie. Subordination, car le cours de religion est invité à la responsabilité éducative et didactique de l'école, et aux mêmes rigueurs que les autres cours scolaires. Autonomie, car c'est l'Église qui approuve les documents catéchétiques et envoie les catéchètes en tant qu'enseignants à l'école²⁹.

Un troisième argument en faveur du caractère distinct du cours de religion et de la catéchèse paroissiale concerne les catéchisés : le premier est fréquenté non seulement par les croyants, comme cela a normalement lieu dans le cas de la catéchèse à la paroisse, mais aussi par les jeunes «tièdes», en recherche, et même non-croyants³⁰. «La population scolaire est pluraliste, hétérogène», comme le souligne Henri Derroitte, et «les classes de religion ne sont pas des communautés chrétiennes»³¹. Dans ce cas, normalement, la catéchèse propre devrait être précédée d'une action d'évangélisation ou s'inscrire dans le processus d'évangélisation en réalisant – outre les fonctions d'enseignement, d'éducation et d'initiation – celle d'évangélisation³².

La distinction entre l'enseignement de la religion à l'école et la catéchèse paroissiale n'exclue aucunement leur rapport de complémentarité. Au contraire, cette distinction rend la complémentarité possible. Les deux formes catéchétiques «ont

²⁵ Cf. P. Tomasiak, *Katechetyczny charakter lekcji religii*, „Katecheta” 2000, no 7-8, p. 100-102.

²⁶ DGC 78.

²⁷ Plusieurs théologiens soulignent le caractère proprement ecclésial de la catéchèse, parmi eux G. Routhier, *Le devenir de la catéchèse*, Montréal 2003, p. 62.

²⁸ La «double fidélité» est souvent source des tensions et malentendus. Il est dommage que le *Directoire* polonais ne développe pas suffisamment en quoi consiste cette fidélité.

²⁹ Voir DKKP 82.

³⁰ Cf. DGC 75.

³¹ H. Derroitte, *La catéchèse décloisonnée. Jalons pour un nouveau projet catéchétique*, Bruxelles -Paris 2004, p. 34.

³² Voir DKKP 20, 54-57. Des débats autour de la dimension évangélisatrice de la catéchèse et du cours de religion sont présents dans la réflexion catéchétique en Pologne depuis des années. Qu'il suffise d'évoquer deux ouvrages collectifs : *Ewangelizować czy katechizować ?*, dir. S. Dziekoński, Warszawa 2002 ; *Katecheza ewangelizacyjna w rodzinie, parafii, szkole*, dir. S. Dziekoński, Warszawa 2002. Parmi les textes plus récents l'on peut citer : A. Offmański, *Ewangelizacja jako zadanie szkolnej lekcji religii katolickiej*, „Studia Katechetyczne” 2010, t. 7, p. 192-214 ; K. Misiaszek, *Koncepcja nauczania religii katolickiej w publicznej szkole polskiej*, op. cit., p. 200-213.

un rapport distinct et complémentaire»³³ ; elles sont intimement liées entre elles³⁴. La question qui surgit concerne un lien (des liens) de cette complémentarité.

5. Des liens de la complémentarité

Après avoir présenté trois arguments pour le caractère distinct de la catéchèse faite en paroisse et de l'enseignement religieux à l'école, passons à la question de leur complémentarité. Cette complémentarité suppose l'existence d'un lien (ou des liens) entre les deux. Dans le *Directoire général*, l'on parle d'«un lien indissoluble»³⁵. Nous nous demandons en quoi consiste ce lien qui fait que les deux formes catéchétiques sont en mesure d'effectuer une «vraie catéchèse» complète, capable de réaliser pleinement toutes les fonctions catéchétiques, et ainsi la seule à mériter d'être appelée tout court «catéchèse».

Remarquons d'abord que le fait de souligner que l'enseignement religieux à l'école ne peut pas être considéré comme une catéchèse complète ne s'oppose pas au fait que cet enseignement appartienne à l'action catéchétique de l'Église. «Il ne s'agit pas d'une opposition mais d'une complémentarité dans la distinction»³⁶, précise E. Alberich. En effet, l'enseignement de la religion à l'école constitue une partie ou une forme spécifique de la catéchèse, comme nous le lisons dans le *Directoire polonais*³⁷. Il est important de garder cette conviction. L'enseignement de la religion fait donc partie de l'action catéchétique de l'Église, et les cours de religion – bien qu'ils ne soient pas une catéchèse entière – ont un caractère catéchétique. Néanmoins la notion de catéchèse est plus large que celle d'enseignement de la religion à l'école.

Qu'est-ce qui fait que les cours de religion et la catéchèse sont complémentaires, qu'«il y a, entre les deux, une synergie»³⁸ ? Référons-nous aux trois «lieux» catéchétiques principaux dont parlent les documents catéchétiques : la famille³⁹, la paroisse et l'école. Premièrement, la complémentarité en question découle du fait

³³ DGC 73.

³⁴ Cf. *ibid.* 76.

³⁵ *Ibid.* 73.

³⁶ E. Alberich, *La catéchèse dans l'Église*, Paris 1986, p. 232 ; cf. H. Derroitte, *La catéchèse décloisonnée*, *op. cit.*, p. 35.

³⁷ Voir DKKP 82.

³⁸ H. Derroitte, *La catéchèse décloisonnée*, *op. cit.*, p. 35.

³⁹ Il serait intéressant d'approfondir la question dans quelle mesure la famille polonaise contemporaine peut être catéchisante. Nous laissons cette question parce qu'elle ne touche pas directement le problème de la complémentarité de la catéchèse paroissiale et de l'enseignement religieux à l'école, et parce qu'elle demanderait des recherches plus importantes. Bien entendu, l'idéal est que tous les milieux catéchétiques, la famille y compris, soient complémentaires ; la famille réaliserait surtout la fonction d'éducation, l'école celle d'enseignement et la paroisse serait initiatrice. Ces trois lieux de catéchèse sont évoqués par le *Directoire polonais*, et soulignés dans la préface de Mgr Kazimierz Nycz. Voir DKKP, p. 10.

qu'ils ont en commun les fonctions catéchétiques résultant de la nature même de la catéchèse et du fait qu'ils les réalisent plus ou moins. Ce sont donc les fonctions d'enseignement, d'éducation et d'initiation qui font le lien entre le cours de religion et la catéchèse faite en paroisse. «L'enseignement de la religion à l'école demande à être complété par la pastorale catéchétique paroissiale des enfants et des jeunes»⁴⁰, disent les évêques polonais, et ce complément touche particulièrement les fonctions de l'initiation et de l'éducation⁴¹. Cet enseignement semble ne pas pouvoir accomplir pleinement toutes les trois fonctions. C'est parce qu'une vraie initiation ne peut se passer que dans une communauté de foi concrète. La catéchèse, qui constitue l'élément important de l'initiation chrétienne, est liée aux sacrements de l'initiation, ce qui se réalise le mieux et avec une plus grande efficacité dans la paroisse⁴². Finalement, il faut constater que l'enseignement de la religion à l'école ne peut réaliser pleinement que la fonction d'enseignement. Il peut réaliser plus ou moins les deux autres fonctions, mais jamais pleinement : en quelque sorte celle d'éducation et à un degré minimal celle d'initiation parce qu'il se déroule en dehors du milieu ecclésial. Il ne suffit pas de transmettre aux élèves le savoir religieux et de l'évaluer (l'enseignement) ; l'éducation dans la foi, une formation morale, ou encore la formation d'attitudes humaines mûres et responsables ne suffisent pas non plus, mais il faut que le catéchisé puisse entrer dans la communauté de foi et suivre Jésus Christ jusqu'à l'union avec lui (l'initiation). Pour cette raison la catéchèse ne peut pas être réduite à l'enseignement religieux scolaire⁴³.

Les rencontres de formation organisées à la paroisse «ne répètent pas l'enseignement de la religion à l'école, mais le complètent»⁴⁴. Dans quel sens ? Il ne s'agit certainement pas d'un savoir que l'on ajouterait à ce qui est transmis à l'école ni d'une simple mise en pratique de ce que l'on apprend dans le cours de religion. En effet, dans la catéchèse paroissiale il n'est pas seulement question de faire «pratiquer» au catéchisé le savoir acquis (par exemple, en ce qui concerne la participation à la liturgie, les gestes liturgiques etc.), mais aussi et avant tout, de l'inviter à faire l'expérience de la vie chrétienne et de la communauté ecclésiale, à entrer dans la vie sacramentelle et ainsi à rencontrer le Christ vivant et réellement présent dans son Église, jusqu'à la communion et l'intimité avec Lui. Ainsi la catéchèse paroissiale, qui met l'accent sur l'initiation chrétienne, complète l'enseignement religieux scolaire qui propose plutôt un savoir.

⁴⁰ DKKP 106.

⁴¹ Voir *ibid.* 107.

⁴² Voir *ibid.* 13.

⁴³ Plusieurs auteurs développent ce constat. Parmi eux : P. Tomasik, *Ewangelizacja – katecheza – nauczanie religii w szkole. Wyjaśnienie podstawowych terminów*, dans : *Ewangelizować czy katechizować?*, *op. cit.*, p. 42-46. K. Misiaszek à son tour énonce fermement : «l'enseignement de la religion à l'école n'a pas été, n'est pas, et ne peut pas être traité à l'égal de la catéchèse paroissiale». K. Misiaszek, *Koncepcja nauczania religii katolickiej w publicznej szkole polskiej. Próba oceny*, *op. cit.*, p. 220.

⁴⁴ DKKP 107.

L'enseignement religieux, à son tour, complète la catéchèse paroissiale, notamment dans la sphère de l'enseignement et de l'éducation. Le cours de religion prépare les élèves à la catéchèse initiatrice et est lié à toute l'action catéchétique de l'Église⁴⁵. Le contexte scolaire, avec toutes les exigences qu'il comporte, fait que le cours de religion peut plus facilement à l'école qu'ailleurs transmettre le message du salut dans son intégralité et de façon approfondie et systématique. Et cela a des conséquences pour tous les élèves : croyants, en recherche et «tièdes», et non-croyants⁴⁶. Le premier groupe d'élèves peut, grâce à cet enseignement, mûrir dans la foi, faire le choix de la foi de façon libre, dans ce contexte social polonais qui est encore celui de «religiosité de masse», chercher des raisons de croire, une intelligence de la foi. Ceux qui hésitent, les «tièdes», peuvent trouver dans le cours de religion les réponses à leurs questions et doutes. Enfin les non-croyants qui, quelle qu'en soit la raison, fréquentent ce cours reçoivent une annonce missionnaire de l'Évangile et sont invités à croire sans y être obligés. Comme l'indique le *Directoire général*, «les élèves „ont le droit d'apprendre avec vérité et certitude la religion à laquelle ils appartiennent. On ne peut négliger leur droit à connaître plus à fond la personne du Christ ainsi que l'intégrité de l'annonce du salut qu'il a apporté”⁴⁷.

Deuxièmement, nous reprenons encore un des arguments dont nous nous sommes servi pour montrer le caractère distinct des deux formes catéchétiques à savoir celui concernant le sujet d'action catéchétique qui est l'Église. En effet, ce sujet fait le lien de la complémentarité. Bien que l'enseignement de la religion soit subordonné aussi à l'autre sujet qui est l'école, cet enseignement ne cesse d'être une action ecclésiale, une partie ou une forme spécifique de la catéchèse de l'Église. Et la catéchèse est, par nature, ecclésiale⁴⁸. Le sujet agissant, et du cours de religion et de la catéchèse faite en paroisse, est l'Église. Précisons que «dans la catéchèse, il [le sujet] s'actualise par la paroisse, dans les cours de religion à l'école par le fait qu'est donnée à l'enseignant une mission canonique»⁴⁹. Il ne s'agit donc pas de deux activités qui n'auraient rien à voir l'une avec l'autre et qui seraient menées par des sujets différents, mais de deux formes catéchétiques dont le sujet est bien précis et toujours le même : l'Église.

Il convient d'approfondir cette question et de la détailler. Ce sujet de la catéchèse qu'est l'Église se réalise à travers des personnes concrètes. La personne qui lie plusieurs formes catéchétiques est certainement le curé, responsable de la catéchisation au niveau paroissial. C'est le curé qui, selon le *Directoire* polonais, devrait intégrer la catéchèse et l'enseignement de la religion à l'école dans toute la

⁴⁵ Voir *ibid.* 83.

⁴⁶ Voir DGC 75.

⁴⁷ *Ibid.* 74.

⁴⁸ Cf. DKKP 53.

⁴⁹ *Ibid.* 82.

pastorale paroissiale⁵⁰. C'est encore lui qui devrait assurer le lien entre ces deux formes catéchétiques, mais aussi entre elles, les sacrements, et la liturgie. Le curé répond de la juste organisation de l'enseignement religieux à l'école, du niveau de cet enseignement, de l'organisation des récollections scolaires et prévient les autorités de l'école des dates de ces récollections. Il collabore avec les écoles situées sur le territoire de la paroisse. En même temps le curé prend soin de l'organisation de la catéchèse en paroisse, surtout de la catéchèse préparatoire aux sacrements, appropriée aux enfants, aux jeunes et aux adultes ; il répond du fonctionnement des mouvements et groupes ecclésiaux dans la paroisse. Le curé assure le lien entre la pastorale catéchétique paroissiale et celle menée à l'échelon diocésain. Le curé, pour garantir le caractère complémentaire de toutes les formes catéchétiques proposées sur le terrain de sa paroisse, devrait organiser régulièrement des réunions avec tous ceux qui exercent dans la paroisse une fonction catéchétique, c'est-à-dire avec les enseignants de la religion à l'école, les catéchètes et les animateurs paroissiaux. En bref, le curé coopère avec les familles, les enseignants de la religion à l'école et les catéchètes paroissiaux. Les évêques polonais suggèrent la possibilité de constituer, dans chaque paroisse, un conseil catéchétique paroissial qui aiderait le curé à exercer sa responsabilité catéchétique⁵¹.

Tout cela suppose l'existence d'un projet pastoral et catéchétique à l'échelon national, diocésain et paroissial, pour que toutes les actions catéchétiques particulières ne soient pas le fait du hasard et séparées les unes des autres, mais programmées et réfléchies. Ce n'est qu'alors que la complémentarité pourra être assurée⁵². Comme le disent les évêques polonais, «la réalisation fructueuse [...] des formes de la pastorale catéchétique dans le cadre de la paroisse réclame l'élaboration de programmes particuliers pour la catéchèse sacramentelle paroissiale»⁵³, mais synchronisés avec l'enseignement scolaire. En Pologne, il y a actuellement des documents catéchétiques nationaux qui précisent les orientations pour la catéchèse. Outre le *Directoire catéchétique* polonais qui contient ce postulat, il y a la *Base de programme de la catéchèse*⁵⁴ et le *Programme de l'enseignement de la religion*⁵⁵ pour tous les niveaux éducatifs, mais il faut aussi qu'il y ait un projet catéchétique diocésain et paroissial qui préciserait les orientations pour la catéchèse en fonction de la spécificité du diocèse et de la paroisse. Il faut reconnaître que, dans les diocèses polonais, ont été publiés les documents catéchétiques sous forme de décrets et instructions, comme par exemple les documents de l'archidiocèse de Białystok. Un programme cohérent

⁵⁰ Voir *ibid.* 140.

⁵¹ Voir *ibid.* 83, 140-143.

⁵² Cf. *ibid.* 142.

⁵³ *Ibid.* 107.

⁵⁴ Konferencja Episkopatu Polski, *Podstawa programowa katechezy Kościoła katolickiego w Polsce*, Kraków 2010.

⁵⁵ Komisja Wychowania Katolickiego Konferencji Episkopatu Polski, *Program nauczania religii rzymskokatolickiej w przedszkolach i szkołach*, Kraków 2010.

et pertinent, élaboré à chaque échelon, est la condition *sine qua non* pour que toutes les formes catéchétiques gardent leur caractère complémentaire. Tous les acteurs de la catéchèse, c'est-à-dire le curé, les enseignants de la religion à l'école et les catéchètes paroissiaux «participent à la réalisation du plan pastoral de la paroisse et du diocèse»⁵⁶ et le lieu de coordination de leurs actions sont, évoquées plus haut, les réunions sous la direction du curé ou d'une personne déléguée par lui.

Qu'est-ce qui est encore le lien de la complémentarité en question ? Il faut remarquer les élèves-catéchisés, qui sont ce lien entre le cours de religion et de la catéchèse faite en paroisse. En majorité, ce sont les mêmes personnes qui fréquentent les deux lieux catéchétiques. Nous disons «en majorité» parce que plus nombreux sont plutôt ceux qui profitent de l'enseignement de la religion à l'école que ceux qui suivent la catéchisation paroissiale. Dans les deux lieux on peut rencontrer et les élèves croyants et ceux en phase de recherche, confrontés à des doutes religieux⁵⁷. Théoriquement, il n'y a pas de non-croyants à la catéchèse en paroisse. Néanmoins en pratique, cela peut arriver, à cause de la pression des parents ou d'autres personnes : par exemple, quand cette catéchisation est exigée pour être admis au sacrement de confirmation, sacrement qui est imposé par les parents du jeune qui, bien que révolté, fréquente les rencontres catéchétiques en paroisse.

Bref, les fonctions catéchétiques communes, l'Église comme sujet de la catéchisation, les programmes catéchétiques nationaux, diocésains et paroissiaux, le curé et les catéchisés, constituent le lien de complémentarité entre la catéchèse paroissiale et l'enseignement religieux à l'école.

6. Une complémentarité qui touche au contenu – une proposition du déploiement de l'enseignement religieux et de la catéchèse sur l'année liturgique

Nos essais précédents qui cherchaient des liens de complémentarité de la catéchèse paroissiale et de l'enseignement religieux scolaire avaient plutôt un caractère mécanique, extérieur, touchant le côté formel. Il nous semble utile d'envisager aussi une complémentarité qui toucherait au contenu. L'effort de promouvoir le déploiement de l'enseignement religieux et de la catéchèse sur l'année liturgique semble être une des possibilités prometteuses. Pour expliquer notre position, il est intéressant de nous servir d'un outil d'analyse catéchétique qui sont les paradigmes catéchétiques de Denis Villepelet⁵⁸.

⁵⁶ DKKP 91.

⁵⁷ Cf. DGC 75.

⁵⁸ Voir à ce sujet : D. Villepelet, *L'avenir de la catéchèse*, Paris 2003, p. 90-116 ; B. Skłodowski, *Ewolucja myśli katechetycznej we Francji w latach 1945-2006*, Białystok 2013, p. 370-379.

D'après cet auteur, bien que la notion du paradigme vienne du grec παράδειγμα (*paradeigma*), ce qui se traduit «modèle», «exemple», il ne s'agit pas d'un modèle ou d'un exemple selon la compréhension courante, c'est-à-dire d'un prototype, d'un modèle à appliquer. Le paradigme catéchétique, tel qu'il est compris ici, laisse la place à une liberté ; il favorise la créativité dans le domaine catéchétique, il donne à penser catéchétiquement⁵⁹.

La catéchèse articule constamment la *fides quae* et la *fides qua*, dit D. Villepelet. Ce sont les types d'articulation possibles entre les deux qui sont appelées par cet auteur «paradigmes catéchétiques». Il en distingue trois dont chacun regroupe cinq champs : sociologique, anthropologique, ecclésiologique, catéchétique et pédagogique, et chaque champ est constitué de trois paramètres. Dans le champ sociologique, on distingue trois formes de sociétés : traditionnelle, évolutionnaire (moderne) et complexe (post-moderne). Dans le champ anthropologique, la personne s'identifie comme sujet de vie psychique, acteur social ou partenaire institutionnel. Le champ ecclésiologique contient les définitions de l'Église comme Peuple de Dieu, Corps du Christ et Temple du Saint-Esprit. Dans le champ catéchétique on peut parler des conceptions catéchétiques suivantes : théocentrée, christocentrée et pneumocentrée. Le champ pédagogique comporte la pédagogie de l'enseignement, celle de l'apprentissage et celle de l'initiation. Dans tout cela, il ne s'agit pas d'une classification linéaire, hiérarchique où chaque champ et chaque paramètre sont séparés et indépendants ; au contraire, dans les trois paradigmes sont présents les cinq champs avec les trois paramètres propres à chacun d'eux. «On peut parler d'une causalité en boucle ou circulaire»⁶⁰, dit D. Villepelet. En effet, il s'agit d'un ensemble systémique où il y a des champs et des paramètres privilégiés, ce qui n'exclut pas l'existence des autres⁶¹.

Ayant évoqué la notion du paradigme catéchétique selon D. Villepelet il nous est maintenant possible de poursuivre notre réflexion. Soulignons que nous ne voulons pas séparer radicalement la catéchèse et l'enseignement religieux. Nous

⁵⁹ Voir D. Villepelet, *L'avenir de la catéchèse*, op. cit., p. 90-93.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 94.

⁶¹ Voir *ibid.*, p. 91-96. Le premier paradigme oriente la *fides quae creditur* vers la *fides qua creditur*, ce qui signifie que la catéchèse est comprise comme la transmission de la *fides quae* conçue en tant que doctrine. Les dominantes sont les suivantes : la société traditionnelle, l'individu partenaire, l'Église conçue comme Corps du Christ, la catéchèse théocentrée, la pédagogie d'enseignement. Dans le deuxième paradigme, il s'agit de la maturation de la *fides qua creditur* qui s'approprie progressivement la *fides quae*. La *fides quae* est comprise ici plutôt comme message qui est la Parole. Les paramètres dominants sont les suivants : la société évolutionnaire, l'individu acteur, l'Église comme Peuple de Dieu, la catéchèse christocentrée, la pédagogie d'apprentissage. Le troisième paradigme conçoit la catéchèse comme incessant éveil à la foi chrétienne et une invitation à une conversion permanente. La *fides qua* débutante est orientée vers la *fides qua* plus mûre par la médiation de la *fides quae*. Ici, la *fides quae* est référence constante et non point de départ ou d'arrivée. Dans ce paradigme dominant : la société complexe (post-moderne), l'individu sujet, l'Église Temple de l'Esprit, la catéchèse pneumocentrée, la pédagogie d'initiation. Voir *ibid.*, p. 98-114.

ne sommes pas partisan de la limitation du cours de religion à un simple enseignement de la *fides quae creditur*, ce qui relèverait du premier paradigme. Dans ce cas-là, la paroisse n'interviendrait que dans les domaines liturgique et sacramentel. Ainsi introduite la discordance entre ces deux formes catéchétiques nous semble dangereuse pour l'avenir de la catéchèse en Pologne. Par contre nous croyons que le cours de religion pourrait être mené plutôt selon le deuxième paradigme tandis que la catéchèse paroissiale serait du côté du troisième. Le deuxième paradigme suppose la maturation de la *fides qua* par l'appropriation progressive de la *fides quae*. Cette *fides quae* serait conçue non pas comme une simple doctrine, mais plutôt comme un message qui est la parole de Dieu. Cela n'exclut aucunement la possibilité d'utiliser, si besoin est, le premier paradigme c'est-à-dire la transmission de la *fides quae*. Parfois, à certains niveaux éducatifs, il sera nécessaire d'enseigner et d'expliquer la doctrine, c'est-à-dire les vérités à croire, pour approfondir l'intelligence de la foi, mais cela ne peut pas dominer. Il s'agit plutôt de laisser mûrir la *fides qua* qui s'approprie la *fides quae*.

Quant à la paroisse, on pourrait y proposer une catéchèse selon le troisième paradigme, c'est-à-dire une catéchèse comprise comme un incessant éveil à la foi chrétienne et comme une invitation à une conversion permanente. Ici, le passage se fait de la *fides qua* débutante vers la *fides qua* plus mûre par la médiation de la *fides quae*. Cette dernière paraît ici comme une référence constante et non comme le point de départ ou d'arrivée. Ce qui serait caractéristique pour la catéchèse selon ce troisième paradigme, ce serait l'invitation à recommencer sans cesse dans sa vie spirituelle, indépendamment de l'âge, et à progresser dans une *fides qua* toujours plus mûre⁶². En résumé, constatons que la *fides quae*, dans la catéchèse scolaire du deuxième paradigme et dans la catéchèse paroissiale du troisième paradigme, peut être le lien de la complémentarité entre les deux formes catéchétiques. Cette *fides quae* serait proposée en fonction et dans le cadre de l'année liturgique, centrée elle-même sur le mystère pascal, mais avec d'autres points de repères comme le temps de l'Avent et le mystère de Noël.

Actuellement, dans l'enseignement de la religion à l'école, l'année liturgique semble présenter les caractères d'un supplément dans le programme de cet enseignement. En réalité, les thèmes à caractère liturgique apparaissent comme «des intermèdes» dépendant de la période ou de la fête liturgiques, dans une catéchèse thématique, systématique. Et si l'on essayait de changer cet ordre en faveur d'une catéchèse déployée liturgiquement ? Ne serait-ce pas plus efficace au niveau de la complémentarité de ces deux formes catéchétiques dont il est question ? Il ne s'agit pas d'être révolutionnaire ; le cours de religion pourrait proposer en général les mêmes thèmes qu'aujourd'hui, mais il faudrait les lier davantage à l'année liturgique et donc les réorganiser. Du niveau éducatif dépendra le développement de chaque

⁶² Voir *ibid.*, p. 102-114.

question et en conséquence les thèmes concrets. Mais allons encore plus loin en envisageant les éventuels reproches de reproduire la même chose. Nous croyons que, même si l'on proposait chaque année le même programme (ce qui découle d'une certaine façon du rythme de l'année liturgique), le catéchète découvrirait les événements salutaires chaque fois différemment et le catéchisé les vivrait chaque fois autrement. D. Villepelet, qui propose une nouvelle pastorale catéchétique déployée sur l'année liturgique, constate : «Le rythme liturgique de chaque année permet aux catéchisants de découvrir, revisiter, approfondir et agir le mystère de la foi de façon plus ou moins intense et développée selon leurs besoins et leurs itinéraires. Chaque année, est vécue, partagée, célébrée, dévoilée, à la fois la même chose et tout autre chose parce qu'on n'en a jamais fini d'épuiser le mystère et d'y conformer sa vie»⁶³.

La proposition de D. Villepelet paraît répondre au déficit de complémentarité de la catéchèse et de l'enseignement religieux – d'une complémentarité de fond, qualitative, organique, et non seulement mécanique. Cette proposition exigerait une élaboration concrète, une réorganisation, une réponse à la question de la façon d'inscrire les thèmes concrets dans l'année liturgique pour toutes les années d'éducation, de la maternelle jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire. Les enjeux du postulat de complémentarité sont pourtant suffisamment importants pour traiter cette question, plus selon les critères théologiques et pastoraux qu'organisationnels.

Conclusion

La complémentarité de l'enseignement religieux et de la catéchèse paroissiale semble demeurer un grand défi pour l'Église en Pologne. Le fait du retour de la catéchèse à l'école, en 1990, ne signifie pas que la paroisse soit «libérée» de sa responsabilité de la formation religieuse des enfants et des jeunes. Le *Programme de l'enseignement de la religion* publié en 2010 en Pologne rappelle que la paroisse reste le premier lieu de la catéchèse et le milieu privilégié pour la catéchèse sacramentelle⁶⁴. Cela ne signifie pas qu'il faut quitter le milieu scolaire. En aucune manière ! Comme le constate André Fossion, «il convient [...] d'éviter l'ecclésiocentrisme et de trouver des espaces possibles pour la catéchèse au cœur de la vie elle-même»⁶⁵. L'école fait partie de ces espaces. La proposition des deux formes catéchétiques et l'accomplissement du postulat de leur complémentarité peut rendre la catéchèse plus fidèle à sa mission d'enseigner, d'éduquer et d'initier.

⁶³ *Ibid.*, p. 119.

⁶⁴ Komisja Wychowania Katolickiego Konferencji Episkopatu Polski, *Program nauczania religii rzymskokatolickiej w przedszkolach i szkołach*, op. cit., p. 10 ; cf. CT 67, DKKP 106.

⁶⁵ A. Fossion, *Dieu toujours recommencé. Essai sur la catéchèse contemporaine*, Bruxelles 1997, p. 77-78.

La catéchèse paroissiale exige une élaboration toujours plus concrète, une mise en pratique plus ferme et surtout une conviction générale de la nécessité d'une telle catéchèse. Le lien très serré de la liturgie et de la catéchèse y paraît comme une chance, une solution, une réponse concrète au contexte actuel. La paroisse est le lieu de l'initiation. Comme le disent les évêques de France, «l'initiation demande [...] de mettre en contact les personnes avec la liturgie de l'Église» car «la liturgie est le lieu où l'Église expérimente pour elle-même dans toute la richesse la foi dans laquelle elle est établie»⁶⁶. Une liturgie bien préparée et célébrée «offre des chances importantes pour initier des personnes à la foi»⁶⁷. D'un côté la catéchèse prépare et conduit à une participation consciente et active à la liturgie ; d'un autre côté la liturgie elle-même a une fonction catéchétique. Une catéchèse articulée à l'année liturgique qui a une force pédagogique en elle-même⁶⁸, un déploiement de la catéchèse et de l'enseignement religieux sur l'année liturgique, semblent être une réponse intéressante à la question : comment, en pratique, gérer la complémentarité entre ces deux formes catéchétiques. Cette complémentarité nous apparaît comme la condition d'une catéchèse efficace pour aujourd'hui, capable d'atteindre son but ultime, à savoir conduire à la communion et l'intimité du catéchisé avec le Christ.

THE COMPLEMENTARITY CHALLENGE OF THE PARISH CATECHESIS AND RELIGIOUS EDUCATION IN POLAND

Summary

The article shows, in detail, the interrelation which occurs between the parish religious education and school teaching of religion in Poland. The author takes up a reflection 25 years after bringing religion back to schools. Starting from establishments of religious education documents of the Catholic and Polish Church, he points at the complementarity of these two forms of the religious education service of the word. It is also related to the possibility of carrying three functions of religious education out - the teaching, the upbringing and acquainting both in the parish, and at the school. In conclusion, the author formulates conclusions which are a response to the complementarity challenge of the parish catechesis and religious education in Poland. In the special way he stresses out the substantial role of liturgy and its connections with the religious education.

Keywords: parish catechesis, religious education, complementary character of the catechesis, challenges of the religious education

⁶⁶ TNOC, p. 43.

⁶⁷ J. Polfliet, *La liturgie... lieu d'initiation à la foi*, dans : *Catéchèse et initiation*, dir. H. Derroitte, Bruxelles 2005, p. 127.

⁶⁸ Cf. TNOC, p. 87.